

**CONSEIL DE LA CULTURE
DES LAURENTIDES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 31 mars 2017



CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 mars 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Produits et charges	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7
AUTRES RENSEIGNEMENTS :	
Annexe A - Projets et ententes	12
B - Produits autonomes	12
C - Charges de fonctionnement	13
D - Mandats spéciaux	13



AMYOT GÉLINAS



SOCIÉTÉ DE
COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Sainte-Agathe-des-Monts

124, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Qc J8C 2B1
T. 819 326.3400
F. 819 326.8839

Saint-Jérôme

3-4-255, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
Qc J7Y 2G4
T. 450 432.8625
F. 450 432.8868

Mont-Tremblant

969, rue de Saint-Jovite
bur. 201, Mont-Tremblant
Qc J8E 3J8
T. 819 425.8691
F. 819 425.9266

Sainte-Adèle

916, boul. de Sainte-Adèle
bur.112, Sainte-Adèle
Qc J8B 2N2
T. 450 229.2987
F. 450 229.7749

Lachute

408A, rue Principale
Lachute
Qc J8H 1Y2
T. 450 562.3775
F. 450 562.1757

Blainville

905, boul. Michèle-Bohec
bur. 100, Blainville
Qc J7C 5J6
T. 450 971.1550
F. 450 971.4646

Rivière-Rouge

709, rue de l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge
Qc J0T 1T0
T. 819 275.1666
F. 819 275.1113

Amyot Gélinas

S.E.N.C.R.L.

SANS FRAIS
1.877 326.3400

info@amyotgelinas.com

amyotgelinas.com

Aux administrateurs du
Conseil de la culture des Laurentides

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Saint-Jérôme
le 21 juin 2017

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

	2017			2016	
	Fonds d'administration		Fonds des immobilisations	Total	Total
	Prévisions	Réalisation			
PRODUITS					
Contributions					
Ministère de la Culture et des Communications	180 744 \$	180 744 \$	- \$	180 744 \$	180 744 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	22 769	23 769	-	23 769	18 769
	203 513	204 513	-	204 513	199 513
Projets et ententes (annexe A)	70 000	56 531	-	56 531	317 315
Autonomes (annexe B)	36 350	39 389	-	39 389	51 639
	309 863	300 433	-	300 433	568 467
CHARGES					
Projets et ententes (annexe A)	70 000	58 908	-	58 908	319 015
Fonctionnement (annexe C)	217 708	219 478	-	219 478	233 346
Mandats spéciaux (annexe D)	21 250	18 712	-	18 712	15 515
Amortissement des immobilisations corporelles	905	-	926	926	1 237
	309 863	297 098	926	298 024	569 113
RÉSULTAT	- \$	3 335 \$	(926) \$	2 409 \$	(646) \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars

	2017			2016	
	<u>Fonds d'ad- ministration</u>	<u>Fonds des immobili- sations</u>	<u>Fonds de réserve</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	12 626 \$	3 416 \$	24 000 \$	40 042 \$	40 688 \$
Résultat	3 335	(926)	-	2 409	(646)
Investissement en immobili- sations	<u>(285)</u>	<u>285</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>15 676 \$</u>	<u>2 775 \$</u>	<u>24 000 \$</u>	<u>42 451 \$</u>	<u>40 042 \$</u>

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

BILAN

31 mars

2017 2016

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	24 119 \$	41 619 \$
Placements temporaires	-	584
Débiteurs (note 3)	33 204	28 124
Charges payées d'avance	<u>469</u>	<u>394</u>
	57 792	70 721

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

	<u>2 775</u>	<u>3 416</u>
	<u>60 567 \$</u>	<u>74 137 \$</u>

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 6)	18 116 \$	23 197 \$
Produits reportés	<u>-</u>	<u>10 898</u>
	18 116	34 095

ACTIF NET

Investi en immobilisations	2 775	3 416
Grevé d'affectations d'origine interne (note 7)	24 000	24 000
Non grevé d'affectations	<u>15 676</u>	<u>12 626</u>
	42 451	40 042
	<u>60 567 \$</u>	<u>74 137 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur

....., administrateur



CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

2017

2016

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Résultat

2 409 \$ (646) \$

Élément n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :

Amortissements

926

1 237

3 335

591

Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux
activités d'exploitation

(21 120)

(103 566)

(17 785)

(102 975)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles

(285)

-

DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE

(17 500)

(102 975)

ENCAISSE AU DÉBUT

41 619

144 594

ENCAISSE À LA FIN

24 119 \$

41 619 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concertation menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle-conseil auprès de différents partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des salaires et vacances courus.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

3. DÉBITEURS	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Clients	2 562 \$	1 375 \$
Taxes	4 766	9 004
Contributions	<u>25 876</u>	<u>17 745</u>
	<u>33 204 \$</u>	<u>28 124 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2017</u>		<u>2016</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement informatique	45 464 \$	43 965 \$	1 499 \$
Mobilier de bureau	<u>21 128</u>	<u>19 852</u>	<u>1 275</u>
	<u>66 592 \$</u>	<u>63 817 \$</u>	<u>2 775 \$</u>
			<u>3 416 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant maximum autorisé de 40 000 \$, renouvelable annuellement et garantie par les contributions gouvernementales à recevoir et autres créances. Tout emprunt bancaire, relatif à cette marge de crédit, porte intérêt au taux de 6,7 %.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

6. CRÉDITEURS	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Fournisseurs	1 795 \$	5 042 \$
Salaires et vacances	<u>16 321</u>	<u>18 155</u>
	<u>18 116 \$</u>	<u>23 197 \$</u>

7. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, un montant total de 24 000 \$ a été viré du fonds d'administration au fonds de réserve pour pourvoir à l'acquisition d'équipement pour un montant de 12 000 \$ et pour pourvoir aux frais éventuels d'un déménagement pour un montant de 12 000 \$. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins les montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par baux et par contrats de location-exploitation. Le solde des engagements suivant ces baux et contrats s'établit à 49 429 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2018	-	23 892 \$
2019	-	23 892 \$
2020	-	1 645 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2017.

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Pour les contributions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXES A ET B - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	2017			2016
A - PROJETS ET ENTENTES	Produits	Charges	Total	Total
Formation continue et perfectionnement	44 633 \$	44 592 \$	41 \$	- \$
CRÉ - Développement culturel	10 898	13 497	(2 599)	-
Formation multirégionale - Arts et culture	-	-	-	(1 700)
Sociétés d'histoire	1 000	819	181	-
	<u>56 531 \$</u>	<u>58 908 \$</u>	<u>(2 377) \$</u>	<u>(1 700) \$</u>

B - PRODUITS AUTONOMES

	2017		2016
	Prévisions	Réalisation	Réalisation
Location de salle et matériel	1 000 \$	- \$	1 313 \$
Commandites	6 000	5 150	6 000
Cotisation des membres	17 600	20 850	17 455
Inscriptions - formation et perfectionnement	-	-	16 885
Intérêts	250	119	807
Remboursements de déplacements	1 500	4 670	2 278
Vente de services	10 000	8 600	6 901
	<u>36 350 \$</u>	<u>39 389 \$</u>	<u>51 639 \$</u>

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXES C ET D - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
C - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisation</u>
Salaires et charges sociales	156 238 \$	149 310 \$
Assemblée générale	1 000	1 198
Assurances	1 386	1 297
Cotisations et abonnements	500	610
Entretien général	1 000	1 250
Fournitures de bureau et impression	4 100	3 809
Frais de déplacements et de représentation	8 533	7 967
Frais bancaires	1 300	1 072
Intérêts sur emprunt bancaire	200	204
Location d'équipement	4 500	3 780
Loyer	22 500	20 901
Publicité et promotion	-	-
Services contractuels	4 000	10 106
Services professionnels	4 700	4 786
Taxes et permis	2 251	2 887
Télécommunications	5 500	9 717
Perte sur cession de placements	-	584
	<u>217 708 \$</u>	<u>219 478 \$</u>
		<u>233 346 \$</u>

D - MANDATS SPÉCIAUX

Autres projets	-	-	3 225 \$
Grands prix de la culture	7 500	7 572	7 502
Formation	500	347	527
Services contractuels	<u>13 250</u>	<u>10 793</u>	<u>4 261</u>
	<u>21 250 \$</u>	<u>18 712 \$</u>	<u>15 515 \$</u>